

Notez que le formateur de l'école de conduite pourrait utiliser une présentation différente de celle-ci pour enseigner ce module.



Module 5

L'évaluation

Compétences visées

- Reconnaître les caractéristiques personnelles qui peuvent influencer sur son comportement de conducteur en devenir.
- Déterminer les facteurs qui augmentent le risque en situation de conduite.
- Déterminer le cadre légal et les règles de courtoisie qui permettent une conduite sécuritaire, coopérative et responsable.
- Déterminer les caractéristiques d'une conduite écologique, économique et respectueuse de la sécurité routière (écoconduite).
- Préparer le véhicule pour son déplacement.

Plan du module

- Retour sur les apprentissages - modules 1 à 4
- Questions
- Règles et responsabilités relatives à la détention du permis d'apprenti conducteur
- Évaluation

Retour sur les apprentissages

- Module 1 : Le véhicule
- Module 2 : Le conducteur
- Module 3 : L'environnement
- Module 4 : Les comportements à risque

Module 1 : Le véhicule

- La position de conduite
 - Ajustement des pédales, du siège, du volant, de l'appuie-tête et des rétroviseurs
- Les dispositifs de sécurité
 - La ceinture de sécurité
 - Les coussins gonflables
 - L'installation sécuritaire des occupants
- Les commandes
- Les pneus
- Les éléments liés à la visibilité et aux communications
- La préparation du transport

Module 1 : Le véhicule (suite)

L'écoconduite

- Principes d'écoconduite
- Avantages de l'écoconduite
 - Conduite **sécuritaire** (sûre), **économique** (moins chère) et **respectueuse de l'environnement** (moins polluante)

Module 2 : Le conducteur

SÉCURITAIRE	COOPÉRATIF	RESPONSABLE
<ul style="list-style-type: none">• Anticipe les situations de conduite potentiellement à risque – prévoir plutôt que seulement réagir• Respecte les règles du Code de la sécurité routière et de la signalisation	<ul style="list-style-type: none">• Partage la route• Applique le principe de prudence• Respecte les autres usagers, en particulier les usagers vulnérables	<ul style="list-style-type: none">• Est conscient de ses forces, de ses limites et de ses motivations comme conducteur• Planifie ses déplacements ou décide de ne pas conduire (écoconduite)• S'abstient de prendre le volant lorsque sa capacité de conduire est affaiblie – alcool, drogues, fatigue, stress

Module 2 : Le conducteur (suite)

- Les normes
 - Légales
 - Sociales
 - Personnelles
- Les pressions
 - Positives
 - Négatives
- Les valeurs et croyances personnelles
- Les influences
 - Des médias
 - Des parents
 - Des pairs

Module 3 : L'environnement

- Les autres usagers de la route
 - Adopter une conduite proactive
- La courtoisie sur la route
 - Définition
 - Les règles d'une conduite proactive et courtoise
 - Conséquences de l'agressivité au volant

Module 3 : L'environnement (suite)

- Les règles de la circulation
- Les règles de la signalisation

Module 4 : Les comportements à risque

Relations entre

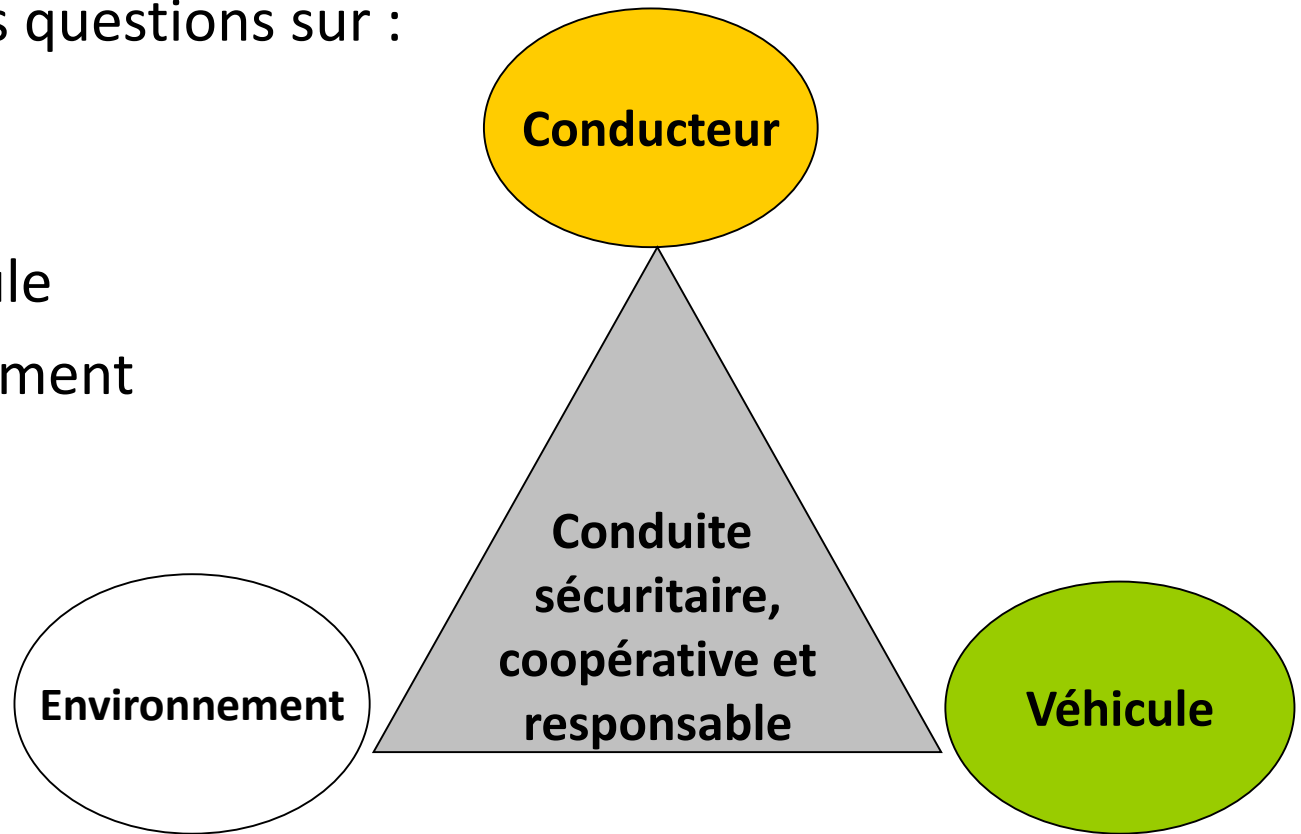
- Le conducteur
- Le véhicule
- L'environnement

Comportements à risque

- Alcool et drogues
- Fatigue
- Vitesse
- Non-port de la ceinture de sécurité
- Distractions
- État émotif, stress, etc.

Avant de prendre la route, j'évalue mon niveau de risque

- Je me pose des questions sur :
 - Moi-même
 - Mon véhicule
 - L'environnement



Moi-même

Suis-je en état
de conduire?



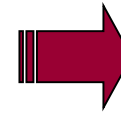
Suis-je sous l'influence
d'une émotion forte, d'un
grand stress?

Ai-je pris de l'alcool ou des
drogues?

Suis-je fatigué?



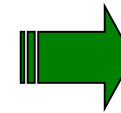
OUI



Je ne prends pas
la route.



NON



Je peux
prendre la
route.

Mon véhicule

Mon véhicule est-il en bon état?



Mon pare-brise est-il propre et bien dégagé?

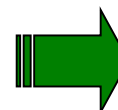
Ai-je suffisamment de lave-glace?

Mes pneus sont-ils bien gonflés?

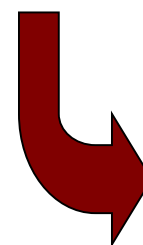
Mon siège et mes rétroviseurs sont-ils bien ajustés?



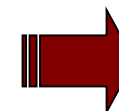
OUI



Je peux prendre la route.



NON



Je ne prends pas la route.

L'environnement

Comment se présente l'environnement?



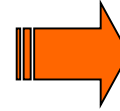
La circulation est-elle dense?

Les conditions routières et climatiques sont-elles difficiles?

Y a-t-il des travaux routiers?



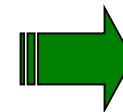
OUI



Je dois adapter ma conduite.



NON



Je peux prendre la route.

Je ne conduis pas!

Sous l'effet de l'alcool, de drogues ou de médicaments, sous le coup d'une émotion ou dans un état de fatigue pouvant compromettre ma capacité de conduite :

- J'opte pour un taxi.
- J'utilise le transport en commun.
- Je reste à coucher chez des amis.
- Je me fais reconduire par un chauffeur désigné.

Lorsque mon véhicule n'est pas en état de me permettre un déplacement sécuritaire :

- Je m'assure de la bonne condition de tous les dispositifs et systèmes du véhicule avant de prendre le volant.

J'adapte ma conduite

- Lorsque les conditions climatiques ou routières sont difficiles, que la circulation est dense, etc.
 - J'augmente les marges de sécurité avec les autres véhicules.
 - Je ralentis ma vitesse.
 - Je me rends plus visible (j'allume les feux de route).
 - J'élimine toute source de distraction.
 - Je me concentre sur la conduite.
 - Je reporte mon déplacement.

QUESTIONS?

Pour obtenir son permis d'apprenti conducteur

- Se rendre dans un centre de services de la SAAQ
 - Prouver son identité
 - Pour une personne mineure, présenter le consentement écrit de la personne qui exerce l'autorité parentale
 - Remplir la déclaration médicale et satisfaire aux exigences médicales
 - Effectuer le test visuel
 - Payer la somme requise

Règles et responsabilités relatives à la détention du permis d'apprenti conducteur

4 points d'inaptitude

- Si inscription de 4 points d'inaptitude au dossier de conduite :
 - Permis d'apprenti conducteur révoqué pour une période minimale de 3 mois
 - Période d'apprentissage prolongée d'une période minimale de 3 mois

Zéro alcool

- Si conduite après avoir consommé de l'alcool :
 - Permis immédiatement suspendu pour 90 jours
 - Si déclaré coupable : inscription de 4 points d'inaptitude au dossier de conduite + révocation du permis pour une période minimale de 3 mois supplémentaires
 - Amende de 300 \$ à 600 \$ plus les frais

Règles et responsabilités relatives à la détention du permis d'apprenti conducteur

- Le titulaire d'un permis d'apprenti conducteur doit être accompagné d'une personne ayant, depuis au moins deux ans, un permis de conduire valide autorisant la conduite d'un véhicule de promenade.
- Le titulaire d'un permis d'apprenti conducteur ne peut pas conduire entre minuit et 5h.
- Le titulaire d'un permis probatoire ne peut pas accompagner un apprenti conducteur.

Rappel : Évaluation pour l'obtention du permis d'apprenti conducteur

- Module 1 : Le véhicule
- Module 2 : Le conducteur
- Module 3 : L'environnement
- Module 4 : Les comportements à risque

- Module 5 : Examen à choix multiples
 - Durée : 1 heure

SILENCE DURANT L'EXAMEN!